

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU VANUATU
Autorité de Régulation
des Services Publics
Ministère des Finances et de la
Gestion Economique

BP 9093
Port-Vila VANUATU

Téléphone : (678) 29795 / 23335 /
23521
Télécopie : (678) 27426

office@ura.gov.vu



GOVERNMENT OF THE REPUBLIC
OF VANUATU
Utilities Regulatory Authority

Ministry of Finance and
Economic Management

PMB 9093
Port Vila VANUATU

Phone: (678) 29795 / 23335 /
23521
Fax: (678) 27426

Twitter : @URAvanuat

Communiqué de presse : le 17 avril 2012

Rapport Annuel 2011 de l'Autorité de Régulation des Services Publics

L'Autorité de Régulation des Services Publics (Autorité) est heureuse d'annoncer la publication de son Rapport annuel 2011.

Le Rapport annuel est préparé conformément à la partie 7 de *la Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de régulation des services publics*, et tel que le requiert l'article 33 de cette loi.

Des copies sont maintenant disponibles pour le public au bureau de l'Autorité, situé au rez-de-chaussée du bâtiment VNPF, et sur la page d'accueil de son site Internet www.ura.gov.vu.

Faits saillants de 2011

L'Autorité a entrepris un certain nombre d'activités qui ont introduit divers défis juridiques et réglementaires. Une grande partie de ce travail continue en 2012, avec l'espoir de poursuite des réformes économiques qui apporteront des avantages économiques pour les habitants du Vanuatu.

Ces activités comprennent : mettre en œuvre un nouveau prix de l'électricité et une structure tarifaire, suite à la décision des arbitres rendue en avril 2011, qui concernent les clients d'UNELCO dans les concessions sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna ; soutenir et conseiller le Gouvernement du Vanuatu sur la transition et la négociation du contrat de concession à Luganville, avec Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI), ainsi que l'examen du tarif des clients dans cette concession ; consulter les parties prenantes concernant le projet pilote de compteurs à prépaiement d'UNELCO, et les questions tarifaires connexes ; l'élaboration d'une note pour un programme de subvention avec Global Partnership Output Based Aid (GPOBA) pour améliorer l'accès à l'électricité au Vanuatu ; et continuer de surveiller les services publics qui fournissent de l'électricité et de l'eau pour s'assurer qu'ils respectent les accords de concession et la législation du Vanuatu.

L'Autorité a publié plusieurs rapports, par exemple : les normes de sécurité et de fiabilité dans le secteur de l'électricité ; le rapport sur les extensions du réseau dans les concessions de Mallicolo et Tanna ; le rapport sur la performance de VUI et ses opérations à Luganville ; la décision finale concernant le prix de l'électricité à Luganville, deuxième étape 2 ; un audit et une évaluation des actifs

dans le secteur de l'électricité dans les concessions d'Efate (électricité et de l'eau), Mallicolo, Santo et Tanna ; et un guide sur les révisions internes.

Remerciements

L'Autorité tient à exprimer sa sincère gratitude au Gouvernement du Vanuatu, au ministre des Terres, de Géologie, des Mines et des Ressources en Eau, au ministre des Finances et de la gestion économique et au ministre de l'Infrastructure et des services publics ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes pour leur coopération et leur soutien.

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Autorité au (678) 23335.

###

À propos de l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'Autorité a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est d'assurer que les services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'Autorité surveille les concessions exploitées par UNELCO sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville, sur l'île d'Espiritu Santo. En outre, l'Autorité gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'eau et l'électricité. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de législations pertinentes.

Coordonnées

Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

Courriel : office@ura.gov.vu

Téléphone : (678) 23335

Adresse postale : BP 9093 Port Vila VANUATU

Adresse : bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Site Internet : www.URA.gov.vu

Twitter : @URAvanuatu